



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION- DISCIPLINE- TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N°1279 DU 25 OCTOBRE 2017

Le Chef de l'Etat a eu un entretien avec Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, s'est entretenu, ce mercredi 25 octobre 2017, au Palais de la Présidence de la République, avec Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique, représentant le Roi des Belges.

L'entretien a porté sur le renforcement de la coopération bilatérale entre le Royaume de Belgique et la Côte d'Ivoire ainsi que sur plusieurs autres sujets d'intérêt commun.

Le Président Alassane OUATTARA et son hôte de marque ont ensuite co-présidé une cérémonie de signature d'Accords bilatéraux, au cours de laquelle le Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, M. Ally COULIBALY, assurant l'intérim du Ministre des Affaires Étrangères, M. Marcel AMON-TANOË, et le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères et des Affaires Européennes de la Belgique, M. Didier REYNDERS, ont exalté les relations d'amitié et de coopération entre la Côte d'Ivoire et la Belgique et pris l'engagement d'œuvrer à leur consolidation et à leur renforcement.

Pour le Ministre Ally COULIBALY, la visite de la Princesse Astrid de Belgique constitue en soi un message d'amitié à l'endroit de la Côte d'Ivoire et du peuple ivoirien, mais aussi un message de confiance à l'égard d'un pays qui, après une décennie de crises multiformes, administre chaque jour la preuve de ses capacités à rebondir.

Elle est également, selon lui, le symbole de la volonté du Royaume de Belgique et de la Côte d'Ivoire de nouer un partenariat exemplaire dans tous les domaines et de donner un nouvel élan à leur coopération.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères et des Affaires Européennes de la Belgique, M. Didier REYNDERS, a, pour sa part, réaffirmé la détermination de son Gouvernement à coopérer étroitement avec la Côte d'Ivoire,

notamment dans le domaine de la transformation des matières premières et de la lutte contre le terrorisme et les changements climatiques.

Il convient de relever que sept Accords et un Mémorandum d'entente ont été signés entre le Royaume de Belgique et la République de Côte d'Ivoire dans les domaines du transport aérien, de la protection de l'environnement, de la construction d'ouvrages d'art, des exportations, de la promotion et de la facilitation des investissements, de l'énergie, des infrastructures, du développement du secteur de l'électricité et portuaire.

Notons que dans la matinée, le Chef de l'Etat a présidé le Conseil des Ministres hebdomadaire. Ce Conseil a pris plusieurs décisions, notamment la création d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, dénommé Agence de Gestion des Déchets de Côte d'Ivoire (ANAGED), issue de la dissolution-fusion du Fonds de Financement des Programmes de Salubrité Urbaine (FFPSU) et de l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR), en vue d'apporter des réponses efficaces à la problématique de la collecte des ordures, le développement des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Côte d'Ivoire et l'adoption d'une communication relative au rapport de Suivi-Evaluation du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 (Exercice 2016).

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter : Léon FOSSOU,
Direction de la Communication / Service Presse et Information –

Tél : (+ 225) 20 31 43 27 - 07 93 69 12

E-Mail: leon.fossou@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci